

Ambasada Królestwa Maroka

WARSZAWA



سجل وزارة المملكة المغربية
فاسوفيا

14 10. 2013

Déf: 7281A3

L'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi
A
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Rabat

° Référence : /13
° Destinataire principal : CAB/1-CAB2-SG/4-DG7/5-DG7/5-DG8/1-DG/7
° Destinataire CC : Bruxelles /UE - Strasbourg /CG
° Transmission : Confidentiel

Objet : Rencontre avec le président de la délégation polonaise au Conseil de l'Europe,
M. Andrzej HALICKI - 14/10/2013.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai tenu ce jour une réunion avec M. Andrzej HALICKI, député polonais de la Plateforme Civique, parti au pouvoir et président de la délégation polonaise au Conseil de l'Europe.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation du rapport qui sera présenté au Conseil de l'Europe intitulé « Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara Occidental » par la députée suisse Mme Maury Liliane Pasquier.

Elle s'inscrit également dans le contexte de l'élection du député polonais Bogdan KLICH en tant que rapporteur pour « l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant la parlement marocain ».

Il est à rappeler à ce sujet que dans le cadre de la coopération parlementaire entre notre pays et le Conseil de l'Europe, il a été décidé l'octroi au parlement marocain du statut de « partenaire pour la démocratie » faisant du Maroc le premier pays non-membre du Conseil de l'Europe à bénéficier de ce statut.

Sachant que M. Bogdan KLICH sera appelé à présenter son rapport en 2015 sur le renouvellement du statut, la sensibilisation de la partie polonaise s'avère de ce fait importante.

L'entretien avec le président de la délégation polonaise au Conseil de l'Europe a notamment porté sur les aspects suivants :

- le rappel de la position positive de la Pologne à l'égard de notre cause nationale,
- l'excellence des relations politiques depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1959,
- l'évolution historique de la question nationale,
- les aspects juridiques,

- l'évolution de la question aux Nations-Unies et l'inapplicabilité du référendum,
- le rôle clef de l'Algérie dans ce conflit artificiel,
- la situation humanitaire à Tindouf au regard du droit international humanitaire,
- les réalisations socio-économiques dans la région,
- les grandes lignes du plan d'autonomie,
- les violations des droits de l'homme par le Polisario (affaire Mustapha Ould Slama)
- l'envoi d'enfants sahraouis à Cuba pour l'endoctrinement (point très sensible en Pologne)

J'ai rappelé à mon interlocuteur l'aspect important de l'instrumentalisation des droits de l'homme par l'Algérie et le soi disant Polisario qui utilisent à leur profit les indéniables avancées et réalisations du Maroc dans ce domaine.

J'ai également souligné à mon interlocuteur l'irrecevabilité des contre-vérités véhiculées par l'Algérie et le Polisario concernant la notion de puissance occupante, et l'exploitation des richesses et j'ai souligné l'absence de représentativité de Polisario sur les plans historique et sociologique.

J'ai enfin saisi cette occasion pour présenter à mon interlocuteur le dernier rapport sur la liberté de la presse au Maroc réalisé par le Ministère de Communication et les grandes lignes de la nouvelle politique migratoire du Royaume.

J'ai remis une documentation à mon interlocuteur sur les aspects évoqués.

Le Président de la délégation polonaise au Conseil de l'Europe s'est déclaré impressionné par les « réalisations démocratiques du Royaume » dans un contexte arabe qu'il a qualifié de perturbé, soulignant les excellentes relations que le Maroc entretient avec la Pologne.

Monsieur HALICKI a fait un rappel sur la participation de la Pologne au sein du Conseil de l'Europe, notamment au niveau de la coopération parlementaire avec les pays tiers.

Concernant la préparation du rapport de Mme Maury Liliane Pasquier « Contribution parlementaire à la résolution du conflit au Sahara Occidental », j'ai insisté auprès de mon interlocuteur pour éviter les contre-vérités et idées reçues sur les aspects évoqués rappelant la crédibilité de la proposition d'autonomie comme seule solution réaliste et viable dans une région où les défis sécuritaires sont plus que jamais récurrents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



L'Ambassadeur
Youns TJANI